

# L'Observatoire Economique et Social

## Note de conjoncture n°51

### SYNTHESE

#### CONJONCTURE AGRICOLE

Evolution annuelle	2018		2019		<p><b>Au 2<sup>e</sup> trimestre 2019, les prix des produits et des moyens de production agricoles progressent moins fortement qu'au trimestre précédent.</b></p> <p>Sur un an, la hausse des cours des produits végétaux et des fruits et légumes s'atténue (respectivement + 4,3 % et + 1,3 %). Au 2<sup>e</sup> trimestre 2019, les prix des vins reculent pour le troisième trimestre consécutif en quatre ans (- 5,8 %) en raison d'une forte hausse de l'offre. La progression des cours des céréales s'atténue (+ 4,8 %) dans un contexte de production en forte hausse. Au 2<sup>e</sup> trimestre 2019, le cours des animaux est en hausse de 4,3 %, tiré par la progression des prix des volailles et des porcins mais cependant limité par le recul des cours des veaux (- 9,1 %).</p> <p>La hausse des prix d'achat des moyens de production ralentit sur un an sous l'effet d'une atténuation de la hausse des cours des biens et services et des biens d'investissement.</p> <p>Au 2<sup>e</sup> trimestre 2019, l'effet ciseau (rapport IPPAP/IPAMPA) progresse de 1,8 %, plus fortement qu'au trimestre précédent.</p> <p>En cumul de janvier à juin 2019, l'excédent agro-alimentaire français s'établit à 3,8 milliards d'euros, soit un niveau supérieur de 733 millions d'euros au cumul de janvier à juin 2018.</p>
	T3	T4	T1	T2	
Prix des produits agricoles à la production (IPPAP)	+ 4,3 %	+ 5,0 %	+ 4,4 %	+ 4,3 %	
Prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA)	+ 4,8 %	+ 5,2 %	+ 3,8 %	+ 2,5 %	
Effet ciseau (Rapport IPPAP/IPAMPA)	- 0,5 %	- 0,2 %	+ 0,5 %	+ 1,8 %	
Solde des échanges agroalimentaires	+ 9,3 %	+ 2,9 %	+ 26,6 %	+ 20,6 %	

#### ECONOMIE DE LA SANTE

**Fin juin 2019, les remboursements de soins de ville en date de soins diminuent de 0,2 % sur un an au régime agricole, en recul par rapport à fin février 2019 (+ 0,1 %).**

Fin juin 2019, le nombre de patients au régime des salariés agricoles progresse de 1,5 % sur un an, après 1,4 % un an auparavant. Au régime des non-salariés agricoles, la baisse du nombre de patients s'accroît (- 3,5 % après - 3,2 % fin juin 2018).

Les remboursements de soins de ville en date de soins augmentent de 2,3 % à fin juin au régime des salariés. Cette progression est identique à celle du trimestre précédent. A contrario, la baisse des remboursements relatifs au régime des non-salariés s'accroît à - 2,5 %, après - 2,1 % au trimestre précédent.

Fin juin 2019, les remboursements annuels des soins en cliniques poursuivent leur hausse dans le régime des salariés (+ 2,0 % après + 2,8 % fin mars 2019). Pour les non-salariés, le recul des dépenses continue de s'atténuer (+ 0,4 point par rapport au trimestre précédent) et atteint - 4,1 %.

Evolution annuelle		2018		2019	
		T3	T4	T1	T2
Nombre de patients	Salariés	+ 1,2 %	+ 1,3 %	+ 1,2 %	+ 1,5 %
	Non-salariés	- 3,1 %	- 3,1 %	- 3,6 %	- 3,5 %
Remboursement de soins de ville (*) (en date de soins)	Salariés	+ 3,3 %	+ 2,7 %	+ 2,3 %	+ 2,3 %
	Non-salariés	- 1,2 %	- 1,7 %	- 2,1 %	- 2,5 %
Remboursements de soins en cliniques (en date de remboursement)	Salariés	+ 1,1 %	+ 1,7 %	+ 2,8 %	+ 2,0 %
	Non-salariés	- 6,0 %	- 5,7 %	- 4,5 %	- 4,1 %

(\*) Données corrigées des jours ouvrables et des variations saisonnières

## ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES : BUDGET ET TARIFICATION

En 2018, le résultat du fonds annuel des accidents du travail au régime des salariés et des non-salariés agricoles est excédentaire. Au régime des salariés agricoles, l'exercice de l'année 2018 s'est soldé avec un résultat excédentaire de 14,4 M€. Le total des charges techniques s'élève à 636,4 M€ et les recettes à 650,8 M€. Le solde cumulé du fonds, après affectation du résultat, s'établit à 57,1 M€ au 31 décembre 2018. En 2018, le résultat du fonds des accidents du travail des exploitants agricoles présente un excédent de 2,8 M€, après 12,7 M€ un an auparavant. Au regard des éléments connus au 31 août 2019, le résultat 2019 serait également en excédent (3,3 M€), portant le solde cumulé à 25,6 M€.		Evolution annuelle (en millions d'euros)		2016	2017	2018	Prév. 2019
		Résultat	Salariés	- 10,4	+ 15,0	+ 14,4	- 12,6
	Non-salariés	+ 16,0	+ 12,7	+ 2,8	+ 3,3		
Solde cumulé du fonds	Salariés	+ 27,7	+ 42,7	+ 57,1	+ 44,5		
	Non-salariés	+ 6,9	+ 19,6	+ 22,3	+ 25,6		

## REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE, PRIME D'ACTIVITE

Evolution trimestrielle		2018		2019		Au 2 <sup>e</sup> trimestre 2019, le nombre d'allocataires de la prime d'activité progresse au régime agricole (+ 3,8 % sur un an), moins fortement qu'au trimestre précédent (+ 28,2 %).  Au 2 <sup>e</sup> trimestre 2019, le nombre de familles bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) recule de 0,5 % au régime des salariés agricoles, tandis qu'il progresse au régime des non-salariés (+ 3,1 %) après une baisse marquée au trimestre précédent.  Au 2 <sup>e</sup> trimestre 2019, la progression du nombre de bénéficiaires de la prime d'activité s'atténue nettement (+ 3,8 % après + 28,2 % en mars 2019). Celui-ci progresse de 5,5 % au régime des salariés alors qu'il recule de 0,2 % au régime des non-salariés agricoles. La hausse s'explique par la mise en place au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 des mesures d'urgence économique et sociale (augmentation du bonus individuel et la revalorisation des plafonds de ressources prises en compte pour le calcul de la prime d'activité).
		T3	T4	T1	T2	
Nombre d'allocataires du revenu de solidarité active	Salariés	- 1,2 %	+ 1,2 %	+ 0,5 %	- 0,5 %	
	Non-salariés	+ 3,0 %	+ 1,8 %	- 5,4 %	+ 3,1 %	
Nombre d'allocataires de la prime d'activité	Salariés	+ 3,7 %	+ 12,3 %	+ 31,9 %	+ 5,5 %	
	Non-salariés	+ 1,4 %	+ 8,6 %	+ 20,5 %	- 0,2 %	

## RETRAITE

Au 2 <sup>e</sup> trimestre 2019, la baisse des effectifs de retraités salariés et non-salariés s'accroît par rapport au trimestre précédent.  L'entrée en application de la liquidation unique des régimes alignés (Lura) pèse sur l'évolution des effectifs pensionnés au régime des salariés agricoles. Au 2 <sup>e</sup> trimestre 2019, ces effectifs reculent de 0,7 %. La hausse du montant moyen des retraites pour les assurés ayant validé plus de 150 trimestres au régime des salariés agricoles ralentit (+ 0,1 % après + 0,5 % au trimestre précédent).  Au 2 <sup>e</sup> trimestre 2019, 1,32 million de personnes bénéficient d'une retraite au régime des non-salariés agricoles, un effectif en baisse de 1,1 % sur trois mois. Ce recul traduit un nombre de décès plus de deux fois supérieur aux attributions de droits à la retraite. Ce déséquilibre intervient dans un contexte de vieillissement de la population des bénéficiaires de droits non-salariés agricoles.		Evolution trimestrielle		2018		2019	
		T3	T4	T1	T2		
Nombre de retraités	Salariés	- 0,3 %	- 0,2 %	- 0,5 %	- 0,7 %		
	Non-salariés	- 0,8 %	- 0,5 %	- 0,7 %	- 1,1 %		
Montant annuel moyen des pensions (carrière >150 trimestres)	Salariés	+ 0,1 %	+ 0,1 %	+ 0,5 %	+ 0,1 %		
	Non-salariés	+ 0,2 %	+ 0,1 %	+ 0,5 %	+ 0,2 %		

## CONJONCTURE - DONNEES DETAILLEES

Prix agricoles et échanges agroalimentaires au 2 <sup>e</sup> trimestre 2019.....	3
Les installations en 2018 .....	4
Économie de la santé : Les patients consommant des soins de ville en 2019.....	5
Économie de la santé : Les remboursements des soins de ville à fin juin 2019 .....	6
Économie de la santé : Les remboursements de soins en cliniques à fin juin 2019.....	8
Accidents du travail et maladies professionnelles : budget et tarification pour le régime des salariés agricoles .....	9
Accidents du travail et maladies professionnelles : budget et tarification pour le régime des non-salariés agricoles.....	10
Famille : rSa et prime d'activité au 2 <sup>e</sup> trimestre 2019 .....	11
Retraite au 2 <sup>e</sup> trimestre 2019 .....	12

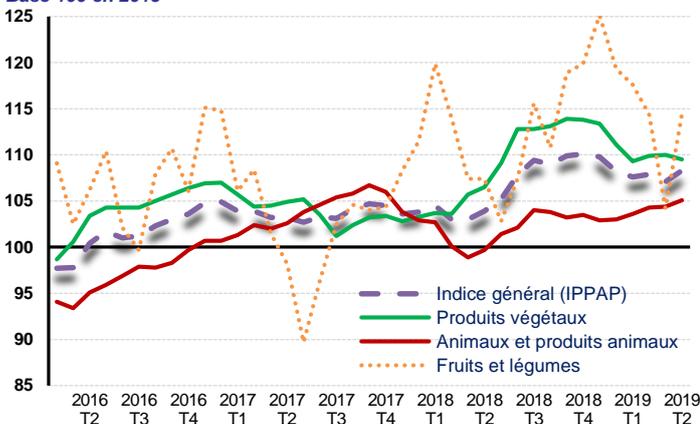
# Prix agricoles et échanges agroalimentaires au 2<sup>e</sup> trimestre 2019

## Hausse atténuée des prix des produits agricoles

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2019, les prix à la production des produits agricoles progressent de 4,3 %, moins fortement qu'au trimestre précédent. Sur un an, la hausse des cours des **produits végétaux** et des **fruits et légumes** s'atténue (respectivement + 4,3 % et + 1,3 %). Les prix des **animaux et produits animaux** rebondissent (+ 5,1 % après s'être stabilisés au trimestre précédent).

### Graphique 1 : Prix à la production des principaux produits agricoles

Base 100 en 2015



Au 2<sup>e</sup> trimestre 2019, les prix des **vins** reculent pour le troisième trimestre consécutif en quatre ans (- 5,8 %) en raison d'une forte hausse de la production mondiale sur un an (+ 12,0 %). La progression des cours des **céréales** s'atténue (+ 4,8 %) dans un contexte de production en forte hausse (+ 11 %). En 2019, la production de blé atteint 39,7 millions de tonnes et s'approche du record de 2015. Les prix des **oléagineux** progressent de 4,4 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2019 en raison d'une baisse de la production s'expliquant par le recul des surfaces et les attaques de ravageurs.

Tableau 1 : Prix agricoles à la production

Evolution en % sur un an	Pond. Indice	2017	2018	2018 T3	2018 T4	2019 T1	2019 T2
<b>Indice général brut</b>	<b>100%</b>	<b>+3,7</b>	<b>+2,0</b>	<b>+4,3</b>	<b>+5,0</b>	<b>+4,4</b>	<b>+4,3</b>
Vins	20,0%	+1,7	+4,5	+4,9	-0,7	-5,5	-5,8
Céréales	15,2%	+4,0	+10,6	+22,2	+24,3	+17,9	+4,8
Lait	14,6%	+12,6	+0,9	-0,1	+0,4	+3,3	+6,3
Gros bovins	11,2%	+4,1	-0,5	+0,1	-1,9	+0,8	+0,9
Volailles	5,7%	-1,0	-0,3	-1,0	+1,6	+3,9	+4,2
Porcins	4,9%	+6,5	-11,8	-12,0	-0,7	+2,7	+19,4
Légumes frais	4,5%	-5,2	+8,2	+14,3	+30,4	+24,9	+8,3
Oléagineux	4,0%	+0,6	-7,1	-1,1	+0,9	+5,2	+4,4
Fruits frais	3,2%	-0,8	+12,3	+15,6	-3,4	-8,1	-7,2
Veaux	2,0%	-0,9	+0,8	+3,2	-2,2	-4,3	-9,1

Source : Agreste

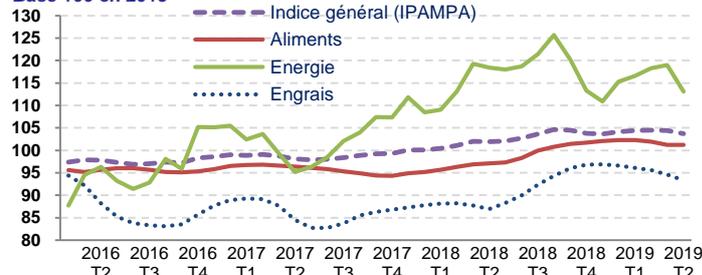
Au 2<sup>e</sup> trimestre 2019, le cours des **animaux** est en hausse de 4,3 %. Les prix des **volailles** (+ 4,2 %) bénéficient d'une consommation soutenue (+ 2,3 %) et d'une baisse de la production (- 4,5 %) et des abattages (- 3,2 %). Les cours des **porcins** rebondissent (+ 19,4 %) en raison du repli saisonnier de l'offre et du dynamisme des exportations (épidémie de peste porcine en Asie). Les prix des **veaux** reculent de 9,1 % ce trimestre et pâtissent d'une hausse de la production (+ 1,8 %) et des abattages (+ 3,2 %) conjuguée à une baisse de la consommation des ménages. Avec le recul de la collecte de **lait** sur un an (conditions climatiques défavorables aux fourrages) et la revalorisation des produits industriels à base de lait, le cours du lait renoue avec la croissance au 2<sup>e</sup> trimestre 2019 (+ 6,3 %). Les prix des **légumes frais** progressent de 8,3 % ce trimestre, en raison de productions limitées par la baisse des rendements. Au 2<sup>e</sup> trimestre 2019, les cours des **fruits frais** reculent de 7,2 %. Les prix des **pommes** (- 17,2 %) pâtissent de stocks européens élevés et d'un manque de dynamisme de la demande nationale.

## Ralentissement de la croissance des coûts de production

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2019, la hausse des prix d'achat des moyens de production ralentit sur un an (+ 2,5 % après + 3,8 % au trimestre précédent), sous l'effet d'une atténuation de la hausse des cours des **biens et services** (+ 2,6 %) et des **biens d'investissement** (+ 2,2 %). La progression des prix des **aliments des animaux** s'atténue par rapport au trimestre précédent (+ 4,8 %). Dans un contexte de prix en hausse (+ 9,4 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2019), les livraisons d'**engrais** sont en forte baisse depuis un an. Les prix de l'**énergie** diminuent très faiblement ce trimestre (- 0,1 %, après 10 trimestres de hausses successives). Le cours du Brent se situe à 61,3€ / baril, une moyenne trimestrielle en baisse de 2,0 % sur un an.

Graphique 2 : Prix d'achat des intrants

Base 100 en 2015



Source : Agreste

Tableau 2 : Echanges agroalimentaires

Cumul de janv à juin En millions d'euros	Exportations		Importations		Solde		
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	Evolution
<b>Produits agric et alim.</b>	<b>31 110</b>	<b>32 149</b>	<b>28 028</b>	<b>28 334</b>	<b>3 082</b>	<b>3 815</b>	<b>+733 23,8%</b>
<b>Produits bruts</b>	<b>7 977</b>	<b>8 451</b>	<b>7 494</b>	<b>7 550</b>	<b>483</b>	<b>901</b>	<b>+418 +++</b>
dont céréales	4 142	4 466	798	866	3 344	3 601	+257 7,7%
dont légumes	1 244	1 474	1 945	2 007	- 701	- 533	+168 24%
dont fruits	934	826	3 505	3 418	- 2572	- 2593	- 21 -0,8%
<b>Produits transformés</b>	<b>23 133</b>	<b>23 698</b>	<b>20 534</b>	<b>20 784</b>	<b>2 599</b>	<b>2 914</b>	<b>+315 12,1%</b>
dont boissons	7 671	8 204	1 940	1 889	5 731	6 315	+584 10,2%
dont produits laitiers	3 265	3 341	2 057	2 098	1 208	1 242	+34 2,8%
dont viandes	2 184	2 161	2 854	2 866	- 670	- 705	- 35 -5,2%
dont prod. fruits, légumes	1 053	1 108	2 559	2 543	- 1506	- 1434	+72 4,7%

Source : Agreste

## Hausse du solde excédentaire des échanges agroalimentaires

En cumul de janvier à juin 2019, l'**excédent agroalimentaire** français s'établit à 3,8 milliards d'euros, soit un niveau supérieur de 733 millions d'euros au cumul de janvier à juin 2018.

Le solde des échanges de **produits agricoles bruts** est excédentaire (+ 901 millions d'euros) sous l'effet de la hausse des exportations de **céréales** (+ 7,8 %). Le solde des échanges de **fruits** reste lourdement déficitaire (- 2,6 milliards d'euros). Le solde commercial en **produits transformés** reste solide (+ 2,9 milliards d'euros), tiré par la hausse des exportations de **boissons** (+ 6,9 %). Le solde excédentaire des échanges de produits laitiers progresse sur un an.

## Les installations en 2018

### Les installations d'exploitants agricoles sont en légère baisse

En 2018, l'effectif des jeunes chefs d'exploitation installés âgés de 40 ans et moins (éligibles au dispositif d'aides à l'installation) s'élève à 9 579 personnes, en hausse de 0,5 %. Ces jeunes installés représentent 68,8 % des nouveaux installés.

Les installations tardives ne résultant pas d'un transfert entre époux (3 473 personnes) reculent de 5,3 % et représentent désormais 24,9 % des installations réalisées (après 25,6 % en 2017).

Les installations tardives résultant d'un transfert entre époux (873 personnes) sont en nette diminution (- 21,8 %), elles ne représentent toutefois que 6,3 % des installations.

Tableau 1 : Installations en 2018

	Jeunes installés (moins de 40 ans)	Installés tardifs hors transfert entre époux	Installés tardifs avec transfert entre époux
<b>Nombre</b>	9 579	3 473	873
<b>Poids relatif</b>	69 %	25 %	6 %
<b>Proportion de femmes</b>	31 %	54 %	90 %
<b>Proportion de pluriactifs</b>	35 %	37 %	31 %
<b>Proportion d'installés en nom personnel</b>	45 %	52 %	84 %
<b>Superficie moyenne</b>	35,6 ha	25,3 ha	45,8 ha
<b>Activité de production dominante</b>	Céréales (17 %)	Céréales (16 %)	Céréales (20 %)

Source : CCMSA

### Une majorité d'installations sous forme sociétaire

Depuis 2005, l'installation sous forme sociétaire est devenue majoritaire chez les jeunes installés et se stabilise entre 55 % et 57 % de 2012 à 2017. En 2018, 55,4 % des jeunes s'établissent en société avec une prédilection croissante pour les GAEC et les EARL (respectivement 25,7 % et 17,5 % des installations).

Le transfert entre époux se réalise majoritairement sous une forme juridique en nom personnel (83,7 % des installations). Pour les autres installés tardifs (hors transfert entre époux), la forme sociétaire est légèrement minoritaire (48,0 % des installations).

### Un taux de pluriactivité stable

En 2018, 35 % des installés – jeunes ou tardifs – se déclarent pluriactifs, évolution stable par rapport à 2017. Un chef d'exploitation est dit pluriactif dès lors qu'il exerce plusieurs activités dont l'une au moins est agricole.

Parmi les installés de 40 ans et moins, le taux de pluriactivité masculin diminue légèrement et atteint 35,7 % (après 36,4 % en 2017), alors que celui des femmes croît (+ 1,2 point) et s'élève à 32,5 % en 2018.

Parmi les installés de plus de 40 ans, le taux de pluriactivité des hommes est de 35,7 % lorsqu'il y a un transfert entre époux, soit 12 points de plus qu'en 2017. Il s'élève à 41,0 % en 2018 en l'absence de transfert (après 40,2 % en 2017).

En 2018, parmi les femmes de plus de 40 ans, la pluriactivité décroît pour atteindre 35,3 % en l'absence d'une succession du conjoint (37,3 % en 2017). A l'inverse, lorsqu'il y a un transfert, le taux de pluriactivité féminin augmente de deux points (31,7 % en 2018 après 29,8 % en 2017).

### Un taux de féminisation relativement stable parmi les jeunes installés

Parmi l'ensemble des installés, le taux de féminisation s'établit à 40,2 % (après 40,1 % en 2017).

Depuis quinze ans, la proportion de femmes parmi les jeunes installés oscille entre 27 % et 30 %. En 2018, la part de cet effectif représente 30,6 % (après 28,8 % en 2017).

Parmi les installations tardives hors transfert entre époux, la part des femmes, toujours majoritaires, diminue de 7,6 points (54,1 % en 2018 après 61,7 % dix ans plus tôt).

Les installations par transfert entre époux concernent très majoritairement les femmes (90,4 % en 2018, en baisse de 4 points sur dix ans).

**Sigles** : GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun, EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée.

**Contact** : Guillaume Prevostat – DSEF Département Cotisations, Tarification et Fonds – [prevostat.guillaume@ccmsa.msa.fr](mailto:prevostat.guillaume@ccmsa.msa.fr)

Télécharger les données au format Excel :



# Économie de la santé : Les patients consommant des soins de ville en 2019

Tableau 1 : Evolution du nombre de patients en année complète mobile (ACM) par régime et classe d'âge

		Evolution ACM à fin juin 2019	Ecart par rapport à l'évolution fin juin 2018 (en point)	Répartition du nombre de patients par classe d'âge fin juin 2019 (ACM)	Affection de longue durée (ALD) Evolution annuelle à fin juin 2019
<b>Régime agricole</b>	moins de 20 ans	+ 0,2 %	+ 0,4 pt	19 %	+ 3,8 %
	20-64 ans	+ 0,0 %	- 0,2 pt	46 %	+ 2,6 %
	65 ans et plus	- 2,2 %	- 0,3 pt	35 %	- 1,4 %
	<b>Total</b>	- 0,8 %	- 0,2 pt	100 %	- 0,3 %
<b>Dont Non-salariés</b> 44 % (patients en ALD : 61 %)	moins de 20 ans	- 2,6 %	+ 0,6 pt	11 %	- 0,7 %
	20-64 ans	- 2,8 %	- 0,2 pt	33 %	- 1,0 %
	65 ans et plus	- 4,1 %	- 0,5 pt	56 %	- 3,0 %
	<b>Total</b>	- 3,5 %	- 0,3 pt	100 %	- 2,7 %
<b>Dont Salariés</b> 56 % (patients en ALD : 39 %)	moins de 20 ans	+ 1,3 %	+ 0,4 pt	25 %	+ 5,2 %
	20-64 ans	+ 1,4 %	- 0,1 pt	56 %	+ 4,3 %
	65 ans et plus	+ 2,0 %	+ 0,0 pt	19 %	+ 2,6 %
	<b>Total</b>	+ 1,5 %	+ 0,1 pt	100 %	+ 3,4 %

Source : CCMSA

## Baisse des effectifs au régime des non-salariés et progression au régime des salariés

Le nombre de patients affiliés au régime agricole ayant consommé des soins de ville diminue de 0,8 % à fin juin 2019 en année complète mobile (après - 0,6 % un an auparavant).

Au régime des non-salariés, les effectifs de patients baissent de 3,5 %, soit à un rythme plus accentué qu'un an plus tôt (- 3,2 %). Cette baisse concerne toutes les tranches d'âge mais est plus marquée pour les personnes âgées de 65 ans et plus (- 4,1 %).

Les effectifs sont en hausse de 1,5 % au régime des salariés, rythme équivalent à celui observé un an auparavant (+ 1,4 % à fin juin 2018). Les effectifs augmentent pour toutes les tranches d'âges et en particulier pour celle des 65 ans et plus (+ 2,0 %).

Le nombre de patients en affection de longue durée (ALD) au régime agricole baisse de 0,3 %, après une hausse en 2018. Ce recul concerne uniquement le régime des non-salariés agricoles dont les effectifs en ALD diminuent de 2,7 %, une baisse plus marquée qu'en juin 2018 (- 1,7 %). S'agissant du régime des salariés, le nombre de patients en ALD augmente de 3,4 %, un rythme proche de celui de l'année précédente.

Sigles : ACM : Année complète mobile, ALD : Affection de longue durée

Contact : Claire Raoult - DSEF Département Maladie – [raoult.claire@ccmsa.msa.fr](mailto:raoult.claire@ccmsa.msa.fr)

# Économie de la santé : Les remboursements des soins de ville à fin juin 2019

Tableau 2 : Evolution des remboursements de soins de ville du régime agricole en date de soins

Remboursements en date de soins à fin juin 2019 (avec date de remboursements à fin août 2019)	Montants bruts (en millions d'euros)	Evolutions ACM corrigées des jours ouvrables et des variations saisonnières (en %)			Contribution des différents postes à la croissance des soins de ville (en point)		
	Régime agricole	Régime agricole	Non-salariés	Salariés	Régime agricole	Non-salariés	Salariés
<b>TOTAL SOINS DE VILLE</b>	<b>4 649,9</b>	<b>- 0,2 %</b>	<b>- 2,5 %</b>	<b>+ 2,3 %</b>	<b>- 0,2 pt</b>	<b>- 2,5 pt</b>	<b>+ 2,3 pt</b>
<b>Soins de ville hors produits de santé</b>	<b>3 013,7</b>	<b>- 0,4 %</b>	<b>- 3,0 %</b>	<b>+ 2,4 %</b>	<b>- 0,3 pt</b>	<b>- 1,9 pt</b>	<b>+ 1,6 pt</b>
Honoraires des médecins libéraux	850,9	- 1,3 %	- 4,0 %	+ 1,5 %	- 0,2 pt	- 0,7 pt	+ 0,3 pt
- Médecins généralistes	306,3	- 3,9 %	- 6,3 %	- 1,2 %	- 0,3 pt	- 0,4 pt	- 0,1 pt
- Médecins spécialistes	544,6	+ 0,2 %	- 2,6 %	+ 3,1 %	+ 0,0 pt	- 0,3 pt	+ 0,4 pt
Dentistes	144,8	- 0,1 %	- 3,0 %	+ 2,2 %	- 0,0 pt	- 0,1 pt	+ 0,1 pt
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	935,8	+ 0,4 %	- 1,0 %	+ 3,3 %	+ 0,1 pt	- 0,3 pt	+ 0,5 pt
dont Masseurs-kinésithérapeutes	222,6	- 0,5 %	- 2,5 %	+ 2,6 %	- 0,0 pt	- 0,1 pt	+ 0,1 pt
dont Infirmiers	680,5	+ 0,4 %	- 0,8 %	+ 3,2 %	+ 0,1 pt	- 0,1 pt	+ 0,3 pt
Laboratoires	169,3	- 4,4 %	- 7,0 %	- 1,2 %	- 0,2 pt	- 0,3 pt	- 0,0 pt
Frais de transports	280,3	- 5,4 %	- 7,6 %	- 1,9 %	- 0,3 pt	- 0,5 pt	- 0,1 pt
Indemnités journalières (IJ) :	579,8	+ 3,2 %	+ 0,1 %	+ 3,9 %	+ 0,4 pt	+ 0,0 pt	+ 0,8 pt
- IJ maladie	355,5	+ 2,6 %	- 0,5 %	+ 3,3 %	+ 0,2 pt	- 0,0 pt	+ 0,4 pt
- IJ ATMP	224,3	+ 4,2 %	+ 1,1 %	+ 4,9 %	+ 0,2 pt	+ 0,0 pt	+ 0,4 pt
<b>Produits de santé (médicaments + LPP)</b>	<b>1 636,2</b>	<b>+ 0,1 %</b>	<b>- 1,6 %</b>	<b>+ 2,2 %</b>	<b>+ 0,0 pt</b>	<b>- 0,6 pt</b>	<b>+ 0,7 pt</b>
Médicaments :	1 206,6	- 0,1 %	- 1,6 %	+ 1,8 %	- 0,0 pt	- 0,4 pt	+ 0,5 pt
- Médicaments délivrés en ville	1 099,3	+ 1,1 %	- 0,8 %	+ 3,6 %	+ 0,3 pt	- 0,2 pt	+ 0,8 pt
- Médicaments rétrocédés	107,3	- 10,5 %	- 9,9 %	- 11,2 %	- 0,3 pt	- 0,2 pt	- 0,3 pt
LPP	429,6	+ 0,4 %	- 1,7 %	+ 3,6 %	+ 0,0 pt	- 0,2 pt	+ 0,3 pt

Source : CCMSA

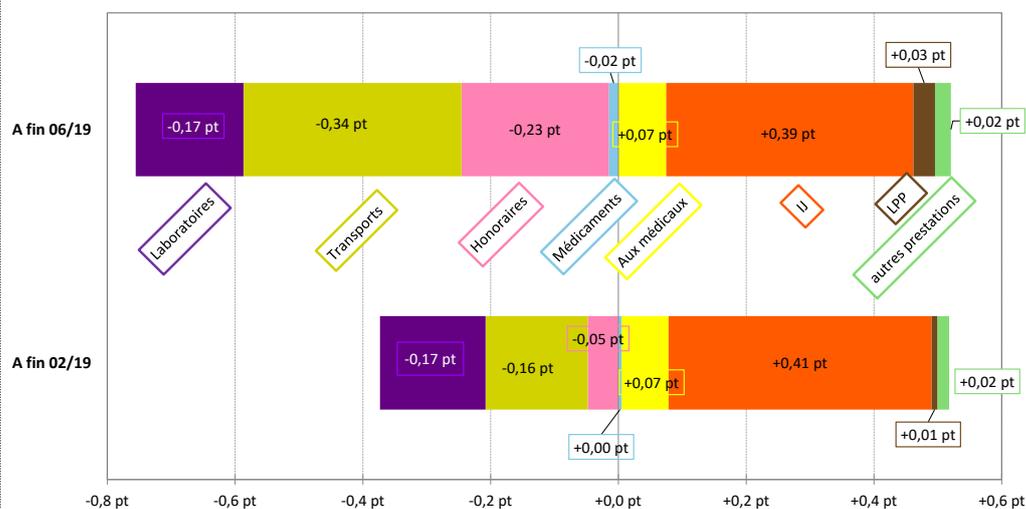
## Baisse des remboursements de soins de ville de 0,2 %

Les remboursements de **soins de ville** du régime agricole, corrigés des jours ouvrables et des variations saisonnières, diminuent de **0,2 %** sur douze mois glissants à fin juin 2019, en fléchissement par rapport à fin février (+ 0,1 %).

Les postes qui contribuent le plus à la baisse des remboursements sont les frais de **transports** (- 0,34 pt), les **honoraires médicaux** (- 0,23 pt) et les analyses en **laboratoire** (- 0,17 pt). A contrario, les remboursements de soins des **auxiliaires médicaux** ainsi que les versements **d'indemnités journalières** contribuent à la hausse des soins de ville.

## Graphique 1 : Contribution à l'évolution ACM des soins de ville par grands postes

Date de soins à fin juin 2019 complétée avec les remboursements à fin août 2019



Source : CCMSA

Télécharger les données au format Excel :



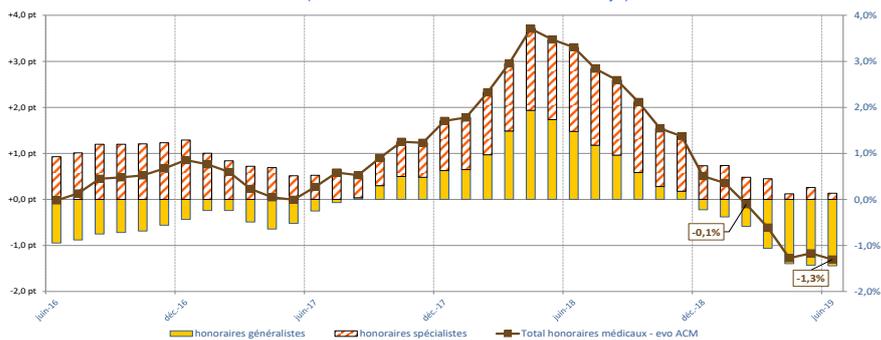
# Économie de la santé : Les remboursements des soins de ville à fin juin 2019

## Remboursements des honoraires médicaux

En forte décélération depuis mai 2018 avec la fin de la montée en charge des mesures de la convention médicale, les remboursements des **honoraires médicaux** sont désormais orientés à la baisse en rythme annuel. À fin juin 2019, ils se **replient de 1,3 %**, une évolution remarquablement stable sur les trois derniers mois. Leur contribution à l'évolution des soins de ville s'établit à -0,2 point.

Les remboursements des honoraires des **généralistes** diminuent de 3,9 % sur douze mois, tandis que ceux des **spécialistes** croissent de manière très contenue (+ 0,2 %).

Graphique 2 : contribution par professionnels de santé aux remboursements des honoraires médicaux (date de soins - évolution ACM cvs-cjo)



Source : CCMSA

## Remboursements de médicaments

À partir de fin 2015, la baisse des remboursements de **médicaments délivrés en ville** s'est progressivement atténuée. Depuis un an, ce poste enregistre une progression de **1,1 %** à fin juin 2019. Au régime des **salariés**, la hausse des remboursements de médicaments délivrés en ville atteint 3,6 %, alors qu'ils reculent chez les **non-salariés** (- 0,8 %).

La dynamique récente des médicaments de ville est en grande partie liée à des molécules désormais disponibles en officine de ville alors qu'auparavant seules les pharmacies hospitalières pouvaient les délivrer ; en particulier Cabometyx® et Ibrance®. Parallèlement, les remboursements de **médicaments rétrocedés diminuent de 10,5 %**. Ainsi, l'évolution des médicaments, y compris rétrocession, reste stable depuis un an (- 0,1 % à fin juin 2019).

Graphique 3 : Médicaments y compris et hors rétrocession (date de soins - évolution ACM cvs-cjo)

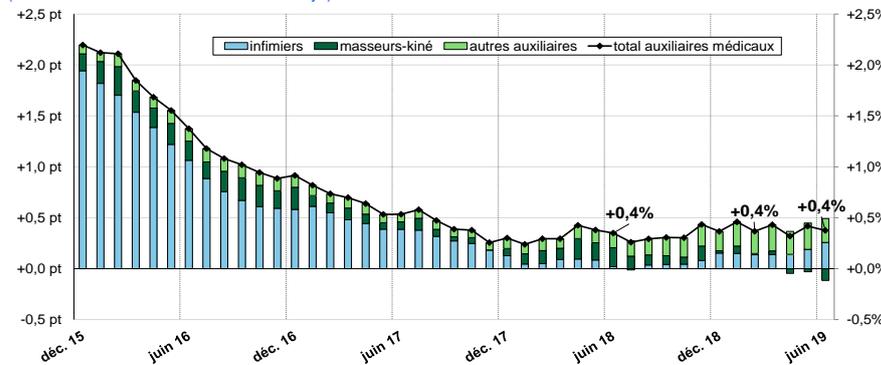


Source : CCMSA

## Remboursements de soins des auxiliaires médicaux

La progression des remboursements de soins des auxiliaires médicaux (+ **0,4 %** à fin juin 2019) est identique à celle de fin février et de fin juin 2018. Cette stabilité masque des divergences selon les professions. S'agissant des **soins infirmiers**, les remboursements, stables il y a un an, sont en légère reprise (+ **0,4 %** à fin juin 2019). A contrario, ceux de **masso-kinésithérapie**, en hausse de 0,8 % il y a un an, **diminuent de 0,5 %** en 2019. Sur un an, les remboursements relatifs aux **autres auxiliaires médicaux** contribuent à la croissance (+ 7,1 %) malgré leur faible poids (4 % des auxiliaires), portés par les orthophonistes et les orthoptistes.

Graphique 4 : Auxiliaires médicaux : évolution et contribution par profession (date de soins - évolution ACM cvs-cjo)



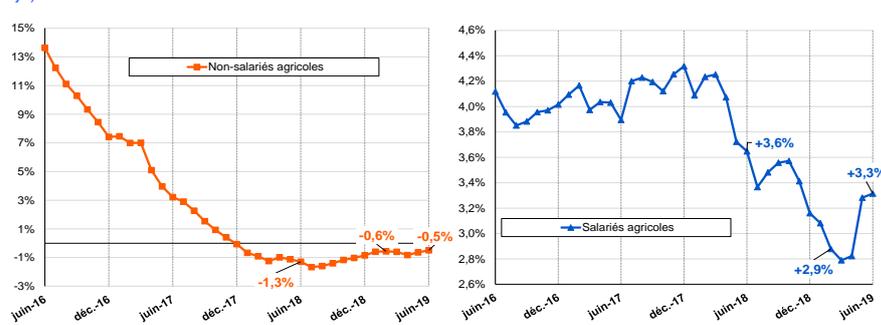
Source : CCMSA

## Indemnités journalières (IJ) Maladie

Chez les non-salariés agricoles, les versements d'**IJ maladie** représentent 2,7 % des soins de ville et diminuent de 0,5 % à fin juin 2019, conservant un rythme de baisse relativement homogène depuis six mois.

En revanche, au régime des salariés, les IJ maladie représentent 13 % des soins de ville et ralentissent jusqu'à mars 2019, ils sont désormais en nette reprise avec une progression atteignant 3,3 % à fin juin 2019.

Graphique 5 : Versements d'IJ Maladie par régime (date de soins - évolution ACM cvs-cjo)



Source : CCMSA

# Économie de la santé : Les remboursements de soins en cliniques à fin juin 2019

**Tableau 3 : Evolution des remboursements de cliniques en date de remboursement CVS-CJO à fin juin 2019**

Évolution des remboursements de cliniques en date de remboursement CVS-CJO à fin juin 2019	Régime agricole			Non-salariés			Salariés		
	Poids du poste (en %)	Evolution ACM (en %)	Contribution (en points)	Poids du poste (en %)	Evolution ACM (en %)	Contribution (en points)	Poids du poste (en %)	Evolution ACM (en %)	Contribution (en points)
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>-1,6%</b>	<b>-1,6</b>	<b>100%</b>	<b>-4,1%</b>	<b>-2,4</b>	<b>100%</b>	<b>2,0%</b>	<b>0,8</b>
<b>MCO : Activité de médecine, chirurgie, obstétrique</b>	<b>84%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>-0,6</b>	<b>84%</b>	<b>-3,4%</b>	<b>-1,7</b>	<b>83%</b>	<b>3,1%</b>	<b>1,0</b>
Part tarif	70%	-1,2%	-0,8	69%	-3,7%	-1,5	71%	2,3%	0,7
Médicaments en sus	4%	10,8%	0,4	4%	4,8%	0,1	5%	17,3%	0,3
Dispositifs médicaux en sus	9%	-2,4%	-0,2	11%	-4,0%	-0,3	7%	1,0%	0,0
<b>SSR : soins de suite et de réadaptation (*)</b>	<b>13%</b>	<b>-7,6%</b>	<b>-1,1</b>	<b>14%</b>	<b>-9,1%</b>	<b>-0,8</b>	<b>12%</b>	<b>-5,1%</b>	<b>-0,3</b>
<b>Psychiatrie</b>	<b>3%</b>	<b>4,4%</b>	<b>0,1</b>	<b>2%</b>	<b>5,6%</b>	<b>0,1</b>	<b>5%</b>	<b>3,8%</b>	<b>0,1</b>

(\*) hors dotation modulée à l'activité (DMA)

Source : CCMSA

## Poursuite de la baisse des montants remboursés pour les soins effectués en cliniques

Les montants remboursés par le régime agricole pour des soins en cliniques, comptabilisés sur une année complète mobile et corrigés des variations saisonnières et des jours ouvrables, diminuent de 1,6 % à la fin juin 2019, soit une baisse similaire au trimestre précédent (- 0,1 point).

Le régime des non-salariés explique la diminution des dépenses avec un recul de 4,1 % (contribution de - 2,4 points), tandis que les remboursements augmentent de 2,0 % pour les salariés agricoles (contribution de 0,8 point).

Pour l'ensemble du régime agricole, ce sont les frais relatifs aux activités de soins de suite et de réadaptation (SSR) hors dotation modulée à l'activité (DMA) qui contribuent le plus à la baisse des dépenses de cliniques (contribution de - 1,1 point), suivis des frais de médecine, de chirurgie et d'obstétrique (contribution de - 0,6 point).

## Recul des dépenses de médecine, de chirurgie et d'obstétrique (MCO)

Au régime agricole, la baisse des dépenses liées aux activités de médecine, de chirurgie et d'obstétrique (MCO) se poursuit à la fin juin 2019 (- 0,8 %). Cette diminution cache des évolutions contrastées selon les différents postes de dépenses.

La part tarif, qui comprend principalement les frais de séjours (hors liste en sus), l'hospitalisation à domicile (HAD) et la dialyse, baisse de 1,2 %. Ce recul reste imputable au régime des non-salariés (- 3,7 %) sous l'effet de la baisse de la patientèle et de certains tarifs (en particulier l'hémodialyse en séances). Chez les salariés, la hausse des remboursements s'élève à 2,3 % et est liée en partie à la croissance des affiliés à ce régime.

Les remboursements de dispositifs médicaux en sus connaissent un repli de 2,4 %.

A l'inverse, les dépenses de médicaments en sus sont en forte croissance (+ 10,8 %), en particulier dans le régime des salariés (+ 17,3 % chez les salariés, + 4,8 % chez les non-salariés). Ce dynamisme fait suite à l'arrivée de nouveaux médicaments sur le marché et à des extensions d'indication.

Le poste MCO, qui représente 84 % des dépenses de cliniques, contribue à la baisse des remboursements à hauteur de - 0,6 point.

## Poursuite du recul des remboursements de soins de suite et de réadaptation (SSR)

Le recul des frais de séjours en soins de suite et de réadaptation (SSR) hors dotation modulée à l'activité (DMA) se poursuit avec une baisse de 7,6 % à la fin du deuxième trimestre 2019, après - 7,0 % fin mars 2019. Les frais de séjour diminuent de 9,1 % chez les non-salariés et de 5,1 % chez les salariés.

Pour couvrir l'ensemble du champ SSR, il conviendrait de prendre en compte la DMA. Néanmoins, cette dernière est une dotation inter-régime dont le montant imputable au régime agricole n'est connu qu'en fin d'année. Elle n'est donc pas prise en compte dans ce suivi.

Les dépenses de SSR, qui représentent 13 % des dépenses de cliniques, contribuent à la baisse des remboursements à hauteur de - 1,1 point.

## Hausse des frais de séjours en psychiatrie

Au régime agricole, les frais de séjours en psychiatrie augmentent de 4,4 % à la fin juin 2019 (+ 3,4 % fin mars 2019).

La croissance est plus marquée au régime des non-salariés (+ 5,6 %) qu'au régime des salariés (+ 3,8 %).

Du fait du faible poids du poste (3 % de l'ensemble des dépenses), les évolutions sont très volatiles et contribuent faiblement à l'évolution totale des dépenses de cliniques (+ 0,1 point).

**Sigles** : ACM : année complète mobile, CVS-CJO : données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables, DMA : dotation modulée à l'activité, HAD : hospitalisation à domicile, MCO : médecine, chirurgie, obstétrique, SSR : soins de suite et de réadaptation

**Contact** : Audrey Hengel - DSEF Département Maladie – [hengel.audrey@ccmsa.msa.fr](mailto:hengel.audrey@ccmsa.msa.fr)

## Accidents du travail et maladies professionnelles : budget et tarification pour le régime des salariés agricoles

Le Conseil supérieur des prestations sociales agricoles (CSPSA) se réunit le 29 novembre 2019 afin d'examiner le budget du régime des accidents du travail des salariés agricoles et statuer sur les taux de cotisation proposés pour 2020 par le Conseil d'Administration de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole. Lors du Comité de protection sociale des salariés (CPSS), ont été présentés les résultats de l'année 2018, les prévisions de l'année 2019 et le budget de l'année 2020.

**Graphique 1 : Résultats annuels et solde cumulé du fonds des accidents du travail des salariés agricoles**



### Un résultat 2018 excédentaire de 14,4 millions d'euros

L'exercice de l'année 2018 s'est soldé par un résultat excédentaire de 14,4 millions d'euros alors que le budget avait été voté en excédent de 16,0 millions d'euros (lors du CSPSA de décembre 2017). Le total des charges techniques s'élève à 636,4 millions d'euros, dont 534,2 millions d'euros de prestations sociales, et les recettes atteignent 650,8 millions d'euros. Le solde du fonds des accidents du travail des salariés agricoles, après affectation de ce résultat, s'établit à 57,1 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Lors du CSPSA de décembre 2018, il a été décidé :

- de baisser le taux de cotisation moyen à 2,16 % (soit - 0,12 point) ;
- de maintenir la majoration pour pénibilité à 0,04 point (incluant le compte professionnel de prévention) ;
- de conserver la répartition de la cotisation.

Ces mesures engendrent un budget au résultat déficitaire de 8 millions d'euros

La révision des prévisions de dépenses et de recettes pour l'année 2019 conduit à envisager un résultat plus déficitaire que prévu en raison de prestations revues à la hausse pour les indemnités journalières (+ 12,6 millions d'euros). Les reprises de provisions seraient plus élevées que prévu (de 4,4 millions d'euros) et le montant de la compensation des accidents du travail supérieure de 4,3 millions d'euros. Le rendement des cotisations resterait conforme aux prévisions présentées lors du vote du budget de l'année 2019. Le résultat de l'année 2019 serait en déficit de 12,6 millions d'euros et le solde cumulé du fonds des accidents du travail des salariés agricoles après affectation de ce résultat s'établirait à 44,5 millions d'euros.

### Orientations budgétaires 2020

Il a été présenté au CPSS un budget à l'équilibre avec les paramètres suivants :

- un taux de cotisation moyen de 2,22 % (2,16 % auparavant) ;
- une majoration pour pénibilité de 0,03 point et de 0,01 point pour le compte professionnel de prévention ;
- une répartition de la cotisation majorée de 0,1 point concernant la part affectée au fonds des conventions nationales d'objectifs de prévention (CNOP) au détriment de la part affectée au fonds de prévention (passant 6,38 % à 6,28 %).

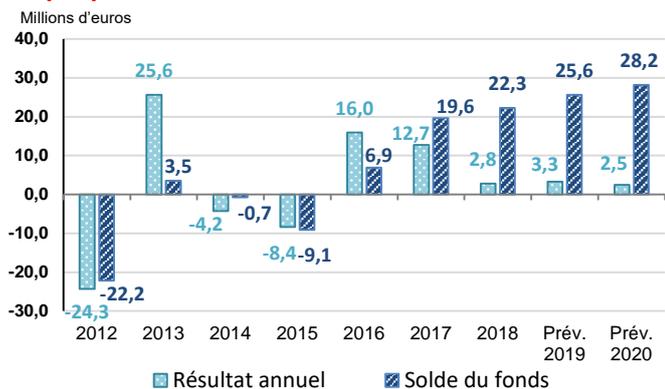
Le CPSS a statué sur un résultat à l'équilibre pour l'exercice 2020. Sur la base de ces hypothèses, le solde du fonds accident du travail des salariés agricoles après affectation de ce résultat s'établirait à 44,5 millions d'euros.

**Sigles** : CNOP : conventions nationales d'objectifs de prévention, CSPSA : Conseil supérieur de protection sociale agricole, CPSS : Comité de protection sociale des salariés

**Contact** : Sébastien Odier - DSEF Département Cotisations, Tarification et Fonds - [odier.sebastien@cmsa.msa.fr](mailto:odier.sebastien@cmsa.msa.fr)

# Accidents du travail et maladies professionnelles : budget et tarification pour le régime des non-salariés agricoles

**Graphique 1 : Evolution du fonds ATEXA**



Source : CCMSA

## Un résultat 2018 excédentaire de 2,8 millions d'euros

Pour la troisième année consécutive, le résultat annuel du fonds des accidents du travail présente un excédent. En 2018, le solde technique s'élève à 2,8 millions d'euros, après 12,7 millions en 2017. Au regard des éléments connus au 31 août 2019, le résultat 2019 serait également en excédent (3,3 millions d'euros).

## Le solde du fonds ATEXA après affectation du résultat est excédentaire de 22,3 millions d'euros en 2018

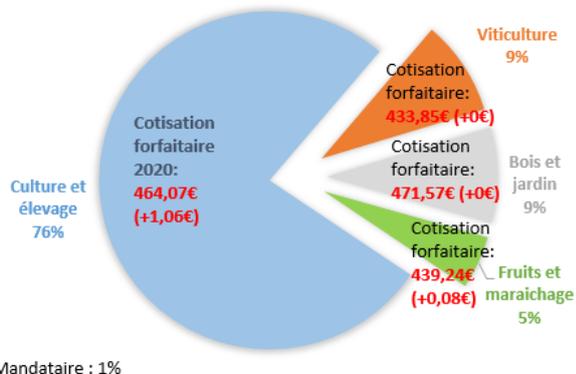
A fin 2015, le solde technique cumulé était en situation fortement déficitaire (- 9,1 millions d'euros). Les forts excédents de 2016 et 2017, résultant de l'augmentation du montant de la cotisation, ont permis de résorber ce déficit. Ainsi, au 31 décembre 2018, le solde du fonds après affectation du résultat s'élève à 22,3 millions d'euros. Il atteindrait 25,6 millions d'euros à fin 2019.

## Orientations pour la tarification 2020

Lors du Conseil supérieur de protection sociale agricole (CSPSA) du mois de décembre 2016, il a été décidé de maintenir la cotisation pivot à 471,57 €. En outre, conformément au vote du CSPSA de décembre 2017, le taux de provisionnement des rentes a été porté à 2,1 % en 2020.

En prévision du CSPSA du mois de décembre 2019, il a été présenté au Comité de protection sociale des non-salariés (CPSNS) un budget avec l'hypothèse d'un renouvellement de la proposition d'évolution du dispositif d'indemnisation des arrêts de travail : montant des indemnités journalières porté à 63 % (60 % antérieurement) du gain forfaitaire journalier du 8<sup>e</sup> au 28<sup>e</sup> jour, et à 84 % (80 % antérieurement) à partir du 29<sup>e</sup> jour et demande de la publication au plus tôt des textes réglementaires d'application.

**Graphique 2 : Répartition du rendement de cotisation 2020 des chefs d'exploitation à titre exclusif ou principal, par regroupement de risque**



Source : CCMSA

## Montant de cotisation inchangé en 2020 pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles relevant de la catégorie de risque B (Bois et jardins) et E (mandataires)

L'engagement auprès du CSPSA ayant été pris de ne pas modifier la cotisation « pivot » de 2018 à 2020, elle reste à un montant de 471,57 euros pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles relevant de la catégorie de risque B (Bois et jardins), présentant le risque le plus élevé ainsi que pour ceux appartenant à la catégorie de risque E (mandataires). Pour les autres catégories de risque (C et D), l'évolution des taux de risque des regroupements impacte le montant de la cotisation appelée pour 2020. Ainsi, le montant de cotisation augmente de 0,08 euros pour le regroupement C (Fruits et maraichage) ; celui du regroupement D (Culture et élevage), comportant les trois quarts des affiliés, augmente de 1,06 euros.

Les chefs d'exploitation à titre exclusif ou principal concentrent 92 % du rendement de cotisation ATEXA.

## Affectation et rendement de la cotisation ATEXA proposés pour 2020

La décision du CSPSA de décembre 2018 consiste à augmenter, dès 2019, la part des cotisations à affecter à la prévention au détriment de la gestion. L'affectation de la cotisation 2020 est identique à celle appliquée en 2019.

Le rendement de cotisation (technique, gestion, prévention) attendu pour l'exercice 2020 s'élève à 195,4 millions d'euros répartis en : 169,7 millions d'euros affectés au technique (- 1,1 %), 14,4 millions d'euros affectés à la prévention (- 1,0 %) et 11,3 millions d'euros affectés à la gestion (soit - 1,3 %).

**Tableau 1 : Affectation de la cotisation ATEXA**

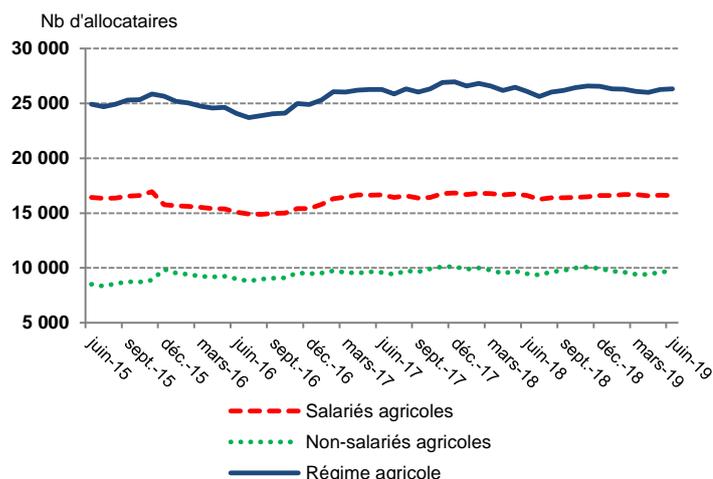
	Chefs d'exploitation	Conjoints/ Aides familiaux	Cotisants solidaires
Technique	86,91%	84,42%	86,91%
Prévention	7,51%	0,00%	7,51%
Gestion	5,58%	15,58%	5,58%
Dont Activité gestionnaire	2,94%	8,22%	2,94%
Dont Activité Pivot	2,64%	7,36%	2,64%

**Sigles :** ATEXA : Accident du travail des exploitants agricoles, CSPSA : Conseil supérieur de protection sociale agricole, CPSNS : Comité de protection sociale des non-salariés

**Contact :** Karine Danthez - DSEF Département Cotisations, Tarification et Fonds - [danthez.karine@ccmsa.msa.fr](mailto:danthez.karine@ccmsa.msa.fr)

## Famille : rSa et prime d'activité au 2<sup>e</sup> trimestre 2019

**Graphique 1 : Evolution mensuelle du nombre d'allocataires du rSa selon le régime agricole**



Source : CCMSA

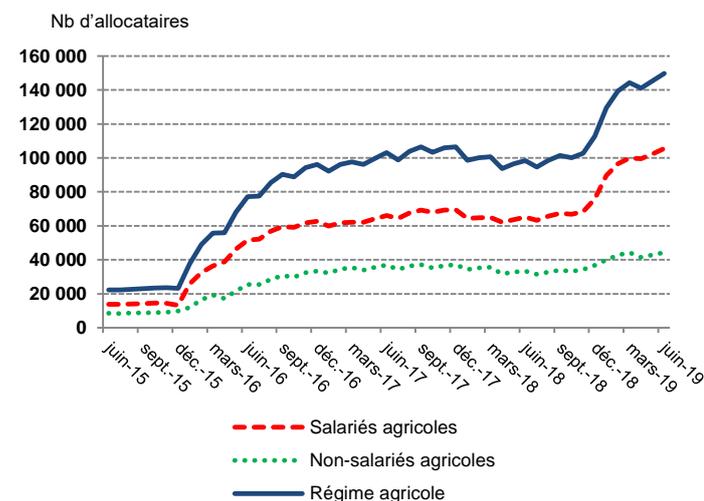
**Le nombre d'allocataires du rSa augmente légèrement en juin 2019 au régime agricole**

En juin 2019, le nombre d'allocataires du **revenu de solidarité active (rSa)** au régime agricole s'établit à 26 310 en France métropolitaine et Saint-Barthélemy. Les effectifs progressent de 0,8 % sur un an, après un recul de 1,8 % au trimestre précédent.

Au régime des salariés agricoles, 16 610 allocataires ont perçu le rSa au mois de juin 2019. Ils représentent 63,1 % des bénéficiaires du régime agricole. Les effectifs sont stables entre juin 2018 et juin 2019, après un recul de 0,5 % au trimestre précédent.

Au régime des non-salariés agricoles, le nombre d'allocataires s'établit à 9 700 en juin 2019 (36,9 % des bénéficiaires du régime agricole), en hausse de 3,1 % par rapport à mars 2019, après un recul marqué de 4,1 % au trimestre précédent.

**Graphique 2 : Evolution mensuelle du nombre d'allocataires du rSa activité et de la prime d'activité selon le régime agricole**



Source : CCMSA

**Le nombre d'allocataires de la prime d'activité rebondit suite à la mise en place des mesures d'urgence économiques et sociales**

Les mesures d'urgence économiques et sociales du président Macron mises en place au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (augmentation du bonus individuel et la revalorisation des plafonds de ressources prises en compte pour le calcul de la prime d'activité) affectent l'évolution des effectifs bénéficiaires de la **prime d'activité** au régime agricole, en progression de 52,1 % par rapport à juin 2018.

Au mois de juin 2019, près de 105 520 foyers ont bénéficié de la prime d'activité au régime des salariés agricoles, en hausse de 5,5 % par rapport à mars 2019 et de 62,2 % sur un an. Ils représentent 70,5 % des bénéficiaires du régime agricole.

Au régime des non-salariés agricoles, le nombre d'allocataires de la prime d'activité s'élève à 44 250 (29,5 % des bénéficiaires du régime agricole), soit un recul de 0,2 % par rapport à mars 2019 mais une progression de 32,4 % sur un an.

**Sigles** : rSa : revenu de solidarité active

**Contact** : Inaam Chaabane Bouzid - DSEF Département Famille – [chaabane-bouzid.inaam@ccmsa.msa.fr](mailto:chaabane-bouzid.inaam@ccmsa.msa.fr)

Télécharger les données au format Excel :

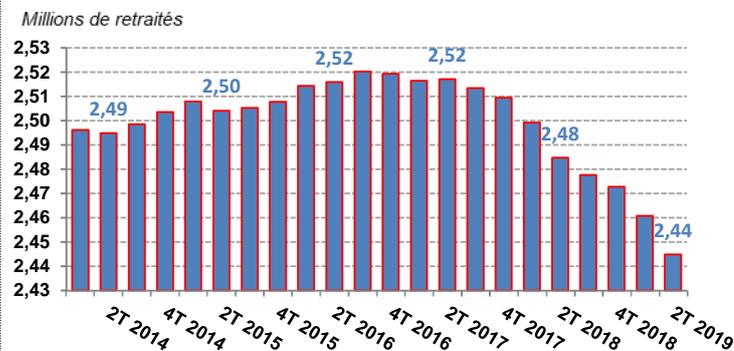


## Retraite au 2<sup>e</sup> trimestre 2019

### Au 30 juin 2019, les effectifs de retraités du régime des salariés agricoles diminuent de 1,6 % sur un an

Au deuxième trimestre 2019, 2,44 millions de personnes perçoivent une retraite au régime des salariés agricoles, un effectif en baisse de 1,6 % sur un an. Ce recul du nombre de bénéficiaires est lié principalement à la mise en place de la Liquidation unique des régimes alignés (Lura) au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

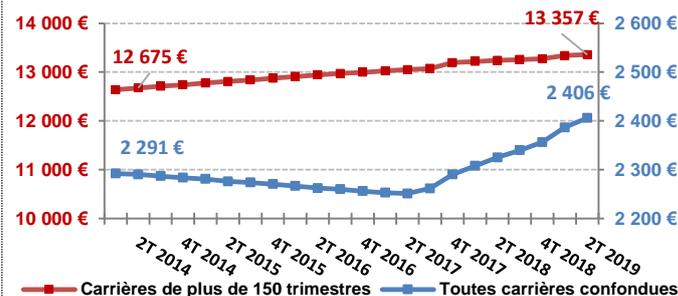
### Graphique 1 : Evolution trimestrielle du nombre de retraités au régime des salariés agricoles



Source : CCMSA

L'effectif de nouveaux retraités au régime des salariés agricoles diminue de 3,4 % sur un an. La mise en place de la Lura en est le principal facteur explicatif.

### Graphique 2 : Evolution trimestrielle des pensions moyennes annualisées



Source : CCMSA

Avec 13 357 euros bruts, le montant moyen des retraites versé par le régime agricole aux assurés ayant validé plus de 150 trimestres au régime des salariés agricoles est en augmentation de 0,9 % sur un an.

Le montant annuel moyen des pensions, toutes durées de carrière confondues, s'élève à 2 406 euros bruts au cours du second trimestre 2019, en hausse de 3,5 % sur un an. Celui-ci doit être apprécié au regard de la durée de carrière moyenne accomplie en tant que salarié parmi les bénéficiaires : de 36,5 trimestres début 2017 à 38,9 trimestres actuellement (impact Lura)<sup>1</sup>.

Au 30 juin 2019, 94,2 % des retraités de droits propres au régime des salariés agricoles sont polypensionnés. Au 31 mars 2019<sup>2</sup>, leurs pensions de retraites agricoles ont été complétées par des pensions d'autres régimes, elles représentent 15,5 % du montant de leur retraite totale, tous régimes confondus.

### Au 30 juin 2019, la diminution des effectifs de retraités non-salariés agricoles se poursuit

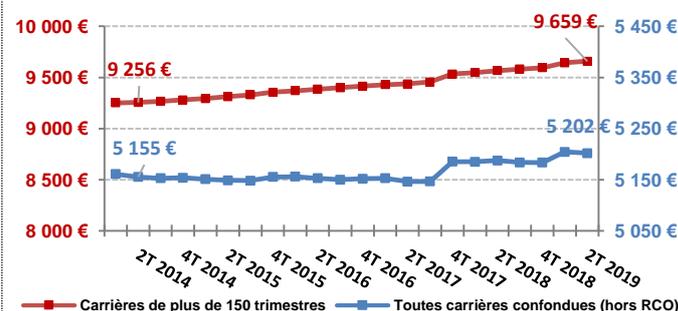
Au 2<sup>e</sup> trimestre 2019, 1,32 million de personnes bénéficient d'une retraite au régime des non-salariés agricoles, un effectif en baisse de 3,0 % sur un an. Cette diminution concerne l'ensemble des retraités non-salariés agricoles, titulaires de droits propres et/ou dérivés. Ce recul reflète un nombre de décès plus de deux fois supérieur aux attributions de droits propres à la retraite. Ce déséquilibre intervient dans un contexte de vieillissement de la population des bénéficiaires de droits non-salariés agricoles. L'âge moyen des bénéficiaires s'élève à 79 ans.

### Graphique 3 : Evolution trimestrielle du nombre de retraités au régime des non-salariés agricoles



Source : CCMSA

### Graphique 4 : Evolution trimestrielle du montant annualisé des pensions non-salariées agricoles (hors RCO)



Source : CCMSA

Au régime des non-salariés agricoles, les retraités ayant effectué une carrière égale ou supérieure à 37,5 années perçoivent une pension annuelle moyenne de base de 9 659 euros bruts, un montant en hausse de 1,0 % en un an. Toutes durées de carrière confondues et hors retraite complémentaire obligatoire (RCO), le montant annuel moyen des pensions versées par la MSA s'élève à 5 202 euros bruts, un montant en légère hausse (+ 0,3 % sur un an).

Au 30 juin 2019, 91,0 % des retraités du régime des non-salariés agricoles sont polypensionnés. Au 31 mars 2019<sup>2</sup>, la retraite versée par le régime agricole, base et complémentaire (RCO), représentait un peu plus d'un tiers du montant de leur pension totale perçue, tous régimes confondus.

**Sigles :** Lura : Liquidation unique des régimes alignés ; MSA : Mutualité sociale agricole ; RCO : retraite complémentaire obligatoire.

**Contact :** Aurélie Rouzaut, Jean-Simon Meyer - DSEF Département Retraite – [rouzaut.aurelie@ccmsa.msa.fr](mailto:rouzaut.aurelie@ccmsa.msa.fr) – [meyer.jean-simon@ccmsa.msa.fr](mailto:meyer.jean-simon@ccmsa.msa.fr)

<sup>1</sup> Jusqu'au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017, il s'agit de trimestres accomplis au régime agricole en tant que salarié. A compter du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017, il s'agit de trimestres Lura (i.e. accomplis dans au moins deux des trois régimes alignés).

<sup>2</sup> Les données EIRR ne sont disponibles qu'en début d'année, fin du 1<sup>er</sup> trimestre.

MSA Caisse Centrale	Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds
19 rue de Paris	Directrice de la publication, Nadia JOUBERT - <a href="mailto:joubert.nadia@ccmsa.msa.fr">joubert.nadia@ccmsa.msa.fr</a>
CS 50070	Responsable Département Synthèse, David FOUCAUD - <a href="mailto:foucaud.david@ccmsa.msa.fr">foucaud.david@ccmsa.msa.fr</a> Responsable Service Financement et gestion du risque, Yannick SEVESTRE - <a href="mailto:sevestre.yannick@ccmsa.msa.fr">sevestre.yannick@ccmsa.msa.fr</a>
93013 Bobigny Cedex	Rédacteurs : C. ROUSSEAU, G. PREVOSTAT, C. RAOULT, C. PREVOT, A. HENGEL, S. ODIOT, K. DANTHEZ, I. CHAABANE-BOUZID, A. ROUZAUT, J-S. MEYER Diffusion : C. GAILLARD - <a href="mailto:gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr">gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr</a> , N. FERKAL - <a href="mailto:ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr">ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr</a>

